

**Communiqué no 20 – Covid-19 - Suivi des annonces du ministre du 8 janvier
et bulletin de l'étape 1 - 2021-01-11**

Chers parents,

Comme vous le savez sans doute, le ministre de l'Éducation a annoncé des mesures pédagogiques lors de sa conférence de presse de vendredi dernier. Le Collège Charles-Lemoyne a l'obligation de suivre cette modification de règlement, mais maintiendra son calendrier scolaire actuel.

Publication du bulletin de l'étape 1

Malgré la possibilité de repousser la date de publication du bulletin au 5 février, le Collège maintient l'échéancier du 22 janvier 2021. Notre équipe est prête à vous transmettre les résultats de l'étape 1 et à organiser les rencontres de parents virtuelles prévues les 27 et 28 janvier prochains. Des informations supplémentaires vous seront transmises pour la prise de rendez-vous avec un enseignant lors de ces soirées.

La section « Bilan » du Portail sera fermée du 14 au 22 janvier 2021. Le but est de permettre aux enseignants d'effectuer leur jugement professionnel pour produire les résultats des élèves.

Pondération du bulletin de l'étape 1

Afin d'encourager la persévérance scolaire pour le restant de l'année, le ministre a annoncé que la pondération de l'étape 1, déterminée à 50 %, sera revue à la baisse et à l'étape 2, à la hausse. Cependant, le ministre n'a pas indiqué encore la proportion de chacune des deux étapes.

Annulation des épreuves ministérielles

Toutes les épreuves uniques de 4e et 5e secondaire et les épreuves obligatoires de 2e secondaire, de 6e année et de 4e année sont annulées. Ces épreuves seront remplacées par des évaluations locales qui compteront à l'étape 2. Les matières touchées par l'annulation des épreuves ministérielles auront la même pondération d'étape que les autres matières. La note-école comptera pour 100 %.

Les critères pour l'obtention du diplôme d'études secondaires resteront en vigueur. Vous pouvez voir ces critères à la page 41 de l'agenda.

La session d'examens de fin d'année au secondaire sera maintenue, malgré l'annulation des épreuves ministérielles. Cette session pourra être raccourcie. Les détails vous seront transmis plus tard dans l'année scolaire.

Pour le PEI de 5e secondaire, les examens sur ordinateur du Baccalauréat International (IB) pour l'obtention du certificat PEI ont toujours lieu en mai 2021.

Ayant toujours à cœur la réussite de vos enfants, notre équipe tient à bien communiquer leur progression et les accompagner, malgré le contexte particulier de la pandémie.

David Montpetit

Directeur des services éducatifs du Collège Charles-Lemoyne